



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2004/L.3
23 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Vingtième session
Bonn, 16-25 juin 2004

Point 9 de l'ordre du jour
Coopération avec les organisations
internationales compétentes

Projet de conclusions proposé par le Président
au titre du point 9 de l'ordre du jour

Coopération avec d'autres conventions

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note avec satisfaction des déclarations faites par des représentants du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) et du secrétariat de la Convention Ramsar. Le SBSTA a aussi pris note d'une déclaration écrite du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Il a pris acte du rapport établi par le secrétariat de la CNULCD concernant l'atelier organisé sur le thème «Forêts et écosystèmes forestiers: promotion de la synergie dans la mise en œuvre des trois Conventions de Rio» par les secrétariats de la CNULCD et de la CDB, en coopération avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'était tenu à Viterbo (Italie) du 5 au 7 avril 2004. Le SBSTA, rappelant la conclusion qu'il avait exposée à sa seizième session (FCCC/SBSTA/2002/6, par. 50 e)), a évoqué l'importante contribution que le secrétariat de la Convention Ramsar pouvait apporter aux travaux du Groupe mixte de liaison et l'a encouragé à continuer d'y participer.

2. Le SBSTA a aussi pris note du rapport de la cinquième réunion du Groupe mixte de liaison (FCCC/SBSTA/2004/INF.9), y compris l'idée d'établir un document sur les options qui permettraient de resserrer la coopération entre les trois Conventions de Rio et a prié le secrétariat de lui soumettre ce document pour examen, dès qu'il serait disponible. Le SBSTA a invité le secrétariat à poursuivre l'échange d'informations avec les secrétariats de la CDB et de la CNULCD, par l'intermédiaire du Groupe mixte de liaison, et d'améliorer l'interaccessibilité aux ressources disponibles, notamment en facilitant l'accès au Web, dans les limites des ressources existantes.

3. Pour répondre à l'invitation spécifique adressée à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à sa septième session, qui figure dans la décision VII/15 sur la biodiversité et les changements climatiques, le SBSTA a décidé de recommander un projet de conclusion à ce sujet (FCCC/SBSTA/2004/L.3/Add.1), pour adoption par la Conférence des Parties à sa dixième session.

Coopération avec les organismes scientifiques et les organismes des Nations Unies

4. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des déclarations faites au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) sur leurs activités concernant les changements climatiques et la pertinence du travail de ces organisations pour la CCNUCC. Il a également pris note du rapport présenté oralement par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur ses activités et a exhorté le secrétariat et le GIEC à coopérer pleinement pour faire en sorte que les Parties soient tenues bien informées.
